



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Adresse postale : SNUDI-FO CHER – UD-FO – 22 rue Jean Chaumeau – 18000 BOURGES

Mail : 18.snudifo@gmail.com Site : www.snudifo18.org



Bourges, le 18 janvier 2016

Objet: Comité départemental de suivi des rythmes

Monsieur le Directeur académique,

Dans votre courrier en date du 8 janvier, vous proposez aux syndicats d'assister au comité départemental de suivi des rythmes en mettant trois points à l'ordre du jour : la généralisation des PEDT, le fonds de soutien au développement des activités périscolaires et aux formations par le groupe d'appui départemental.

Le récent sondage mené par le SNUDI-FO 18 fin 2015 et début 2016 met en évidence le refus, à plus de 90 %, des nouveaux rythmes scolaires par les professeurs des écoles du département ayant répondu au sondage. Leurs réponses mettent en évidence tous les aspects négatifs depuis longtemps prédits :

- dégradation des conditions de travail des enseignants et augmentation des frais professionnels
- fatigue des enseignants.
- confusion scolaire/péri scolaire et mainmise des collectivités locales sur l'école,
- fatigue des élèves et réduction de leurs capacités d'attention

Toutes situations inacceptables pour les enseignants attachés à l'école de la République. Le détail des résultats de ce sondage sera publié dans les jours à venir sur le site du SNUDI-FO.

Face

- à l'absence de point à l'ordre du jour consacré aux dysfonctionnements constatés dans les écoles et
- dans l'impossibilité de présenter en ouverture de la réunion du comité les études scientifiques démontrant la nocivité de la réforme sur les apprentissages,

le SNUDI-FO 18 ne participera pas à cette réunion et en dénonce le principe même, puisqu'occultant la réalité même du terrain et ramenant les représentants d'enseignants à de simples spectateurs.

Le SNUDI-FO refuse d'aider par principe et compte tenu des conditions imposées, à assurer le suivi de cette réforme. Cette méthode de participation des syndicats aux dégradations des conditions de travail, c'est aujourd'hui ce que le gouvernement appelle le « dialogue social ». Pour les rythmes scolaires, tout laisse à croire qu'il s'agit maintenant de la part de la Ministre, d'avancer concernant la mise en place de PEDT, ce qui représenterait l'aboutissement de la territorialisation de l'Ecole.

Cette réforme conduit à un véritable saccage des principes républicains d'égalité de traitement et de gratuité de l'école publique.

Monsieur le Directeur académique, vous comprendrez que nous ne sommes pas représentants de la ministre. Nous représentons les enseignants, fonctionnaires d'Etat, avec l'indépendance et la neutralité vis à vis des collectivités territoriales que celui-ci permet. Nous défendons leurs conditions de travail, nous portons leurs revendications qui sont claires : suspension immédiate et abrogation des décrets PEILLON/HAMON, refus de toute territorialisation de l'Ecole et respect du statut de fonctionnaire d'Etat.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de toute notre considération.

Le Bureau du SNUDI-FO18